



COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-04-32
Séance vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin deux-mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*

Date de convocation : vendredi 29 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents	Pouvoirs de	Absents
COMBAZ Alain		
SEGARD Magali		
GRANGE Michel		
CHARPIN Brigitte		
LALLAU Corentin		
TICHADOU Virginie		
CHAPILLON Quentin		
COURS Océane	Excusée pouvoir à TICHADOU Virginie	
BUGAUD Mickaël		
BOUVIER Joëlle		
BRIAND Yannick		
LEGRAND Anne-Sophie		
CHARMEAU Mickaël	Excusé pouvoir à BRIAND Yannick	
AURIA-DUFFEAL Clément		
CHRISTIN Valérie		

Le quorum est atteint.

Mme Joëlle BOUVIER a été élu secrétaire.

Mme COURS Océane est arrivée à 19h21 : pouvoir donc annulé elle participe au vote qui a lieu à 19h30.

OBJET : ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE (- 1000 hab.)

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (*en attente de la nouvelle instruction*) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21/05/2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes,

il s'agit de :

- Mr GRANGE Michel et Mme CHARPIN Brigitte (les plus âgés)
- Mr AURIA-DUFFEAL Clément et Mr CHAPILLON Quentin (les plus jeunes)

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :

- Mr GRANGE Michel
- Mr COMBAZ Alain
- Mr BRIAND Yannick
- Mr AURIA DUFFEAL Clément

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mr GRANGE Michel 13 voix
- Mr COMBAZ Alain 13 voix
- Mr BRIAND Yannick 13 voix
- Mr AURIA DUFFEAL Clément 2 voix

Mr GRANGE Michel, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Mr COMBAZ Alain, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Mr BRIAND Yannick, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- Mme TICHADOU Virginie
- Mr CHAPILLON Quentin
- Mr CHARMEAUX Mickaël
- Mme CHRISTIN Valérie

- M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.
- Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- - nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme TICHADOU Virginie 13 voix
- Mr CHAPILLON Quentin 13 voix
- Mr CHARMEAUX Mickaël 12 voix
- Mme CHRISTIN Valérie 2 voix

Mme TICHADOU Virginie ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Mr CHAPILLON Quentin ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Mr CHARMEAUX Mickaël ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Fait à Saint-Jean-de-la-Porte, le 05 juin 2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,
Joëlle BOUVIER

Le Maire,
Alain COMBAZ